

Office fédéral des migrations ODM

Domaine de direction Immigration et intégration Division Admission Marché du travail Section Libre circulation des personnes et émigration

Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 30 septembre 2010

Aperçu mensuel – Septembre 2010

Etrangers (population résidante permanente)

Immigrants (population résidante permanente)

Bilan migratoire (population résidante permanente)

Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)

Naturalisations accordées

1 707 582

+ 8 636

4 739

Table des matières

1. Tendances of	et évolution en septembre 2010	
2. Population r	résidante étrangère	4
3. Immigration	ı, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigratio	n en septembre 2010	4
3.2 Emigration	n et bilan migratoire	5
3.3 Immigration	n, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE	5
4. Autorisation	ns octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-1	17/AELE	6
4.2 Contingent	ts UE-8	7
4.3 Contingent	ts UE-2	7
4.4 Frontaliers	3	7
4.5 Procédure	d'annonce	8
4.6 Autorisatio	ons selon la LEtr / l'OASA	8
4.6.1 Utilisa	tion des contingents	8
4.6.2 Utilisa	tion des contingents - Graphiques	9
4.6.3 Relation	on Prestataires de services > 90 jours / Autorisations OASA po	our ressortissants
d'Etats tiers		9
5. Naturalisatio	ons	10
Acquisition de	la nationalité suisse	10

1. Tendances et évolution en septembre 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de septembre 2009.

Population résidante permanente de nationalité étrangère¹: La proportion d'étrangers au sein de la population résidante permanente s'accroît. Cette augmentation émane essentiellement des pays européens (domaine de l'ALCP²). Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale: En septembre 2010, l'immigration⁶ dans la population résidante permanente a augmenté fortement par rapport à septembre 2009 (augmentation de 29,5% %). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷: Le bilan migratoire reste positif en septembre 2010 ; avec la hausse enregistrée dans le domaine de l'immigration, il est même supérieur à celui de septembre 2009 (+ 26,4 %). L'augmentation concerne tant les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (+ 32,5 %) que ceux des Etats tiers (+ 15,8 %). → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE: En septembre 2010, les autorités suisses ont délivré à la main-d'œuvre étrangère 4442 autorisations de séjour B et 2942 autorisations de courte durée L, soit respectivement une augmentation de 15,9 % et une légère diminution de 0,8 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail⁸ a augmenté de 41,2 % entre septembre 2009 et septembre 2010. Entre octobre 2009 et septembre 2010, on recense cependant moins d'entrées effectives qu'entre octobre 2008 et septembre 2009. → Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés. Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre

⁶ **Immigration :** Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

¹ **Population résidante permanente :** Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L >= 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ Ressortissant d'un Etat tiers : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁷ **Bilan migratoire**: Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidante permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ Entrée effective = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre, ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidante permanente d'origine étrangère.

Bulletin Immigration Situation au 30 septembre 2010

d'unités disponibles. Les contingents pour la prochaine période de trois mois ont été libérés en septembre 2010.→ Voir p. 7

Autorisations frontalières⁹: La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En septembre 2010, les autorités ont délivré plus d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers ¹⁰. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En septembre 2010, 15 457 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à septembre 2009, leur effectif a diminué d'environ 1,2% (-190 annonces) ; le nombre de jours de travail a, lui aussi, baissé. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse n'ont connu qu'une légère augmentation (+ 2,9%). Le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a légèrement augmenté dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, tandis qu'il a fortement chuté dans celui de l'agriculture. → Voir p. 8

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En septembre 2010, 17 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, seules 4,2 % environ des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA¹¹): Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les contingents destinés à la main d'œuvre hors ALCP (Etats tiers) à 8000 autorisations de courte durée et 3000 autorisations de séjour. Début 2009, le contingent des autorisations de courte durée pour 2010 a été fixé à seulement 3500 et celui des autorisations de séjour à 2000 (soit la moitié du contingent annuel valable jusque là). Les graphiques ont été adaptés aux nouveaux chiffres. A noter que 57 % du contingent des autorisations de courte durée et 79 % de celui des autorisations de séjour étaient déjà épuisés à la fin du mois de septembre 2010. → Voir pp. 8/9

Naturalisations: Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de septembre 2010 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Allemands, les Italiens et les Turcs. → Voir p. 10

⁹ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹⁰ Les travailleurs, ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-8 et de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

¹¹ OASA = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 30 septembre 2010

	Population résidante permanente étrangère			
	Septembre 2009 Septembre 2010		Différence par rapport	
	·		au même mois de	
			l'année précédente	
			(en %)	
Total	1 669 925	1 707 582	+ 2.3	
UE-27+AELE	1 056 261	1 090 648	+ 3.3	
UE-17	1 015 802	1 045 798	+ 2.9	
UE-8	29 857	33 060	+ 10.7	
UE-2	7 101	8 202	+ 15.5	
Ressortissants d'Etats tiers	613 664	616 934	+ 0.5	

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en septembre 2010

or miningration on coptomble 2010					
	Population résidante permanente étrangère				
	Septembre 2009 Septembre 2010		Différence par rapport		
	•		au même mois de		
			l'année précédente		
			(en %)		
Total	12 106	15 677	+ 29.5		
UE-27+AELE	7 953	10 630	+ 33.7		
UE-17	7 225	9 708	+ 34.4		
UE-8	463	559	+ 20.7		
UE-2	228	293	+ 28.5		
Ressortissants d'Etats tiers	4 153	5 047	+ 21.5		

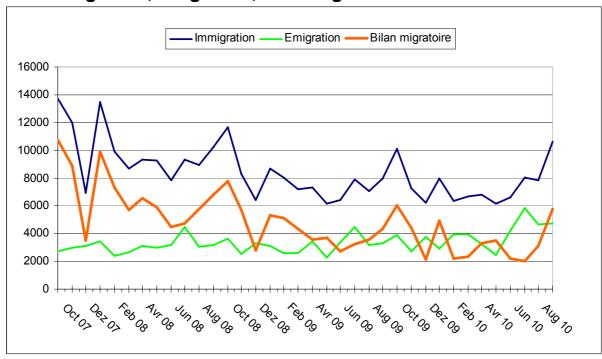
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

oiz ziingi attori ot londii	0.2 Emigration of bhan migration						
	Septembre 2009	Septembre 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)				
Emigration ¹²							
Etrangers (total)	4 752	6 618	+ 39.3				
Ressortissants UE-27/AELE	3 319	4 700	+ 41.6				
Ressortissants d'Etats tiers	1 433	1 918	+ 33.8				
Bilan migratoire							
Etrangers (total)	6 832	8 636	+ 26.4				
Ressortissants UE-27/AELE	4 330	5 738	+ 32.5				
Ressortissants d'Etats tiers	2 502	2 898	+ 15.8				

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹³



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&A

5/10

¹² **Emigration :** Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidante permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹³ Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

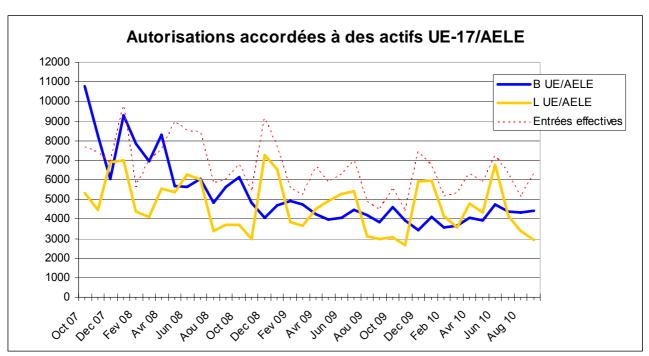
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	В				L		Entr	ées effe	ctives
	Année précé- dente	2009/10	Différence en %	Année précé- dente	2009/10	Différence en %	Année précé- dente	2009/10	Différence en %
Octobre	6 122	4 584	- 25.1	3 705	3 088	- 16.7	6 793	5 484	- 19.3
Novembre	4 848	3 929	- 19.0	2 960	2 646	- 10.6	5 424	4 377	- 19.3
Décembre	4 045	3 450	- 14.7	7 277	5 928	- 18.5	9 175	7 450	- 18.8
Janvier	4 707	4 089	- 13.1	6 550	5 938	- 9.3	7 666	6 727	-12.2
Février	4 932	3 554	- 27.9	3 849	4 128	+ 7.2	5 568	5 164	- 7.3
Mars	4 749	3 632	- 23.5	3 669	3 550	- 3.2	5 246	5 314	+ 1.3
Avril	4 219	4 053	- 3.9	4 523	4 799	+ 6.1	6 665	6 313	- 5.3
Mai	3 977	3 915	-1,6	4 919	4 311	-12,4	5 854	5 869	+ 0.3
Juin	4 065	4 724	+ 16.2	5 264	6 781	+ 28.8	6 290	7 221	+ 14.8
Juillet	4 448	4 396	- 1.2	5 428	4 150	- 23.5	7 004	6 334	- 9.6
Août	4 215	4 327	+ 2.6	3 096	3 379	+ 9.1	4 871	5 147	+ 5.6
September	3 832	4 442	+ 15.9	2 965	2 942	- 0.8	4 481	6 328	+ 41.2
Total	54 159	49 095	- 9.4	54 205	51 640	- 4.7	75 037	71 728	- 4.4

Source: ODM, P&A



Source: Représentation graphique ODM/P&A, données statistiques P&A et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1er juin 2010 au 30 avril 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 3 000 2º trimestre ALCP: 750 Autorisations de courte durée L Contingent total 29 000 2º trimestre ALCP: 7 250

1^{er} septembre 2010 – 30 novembre 2010 (2^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulai	res d'une autori	sation L
	Autorisations octroyées Solde ¹		Autorisations octroyées		Solde ²	
	Mois	Cumulées ³	Solde	Mois	Cumulées ³	Solde
Septembre	164	668	832	955	5 636	8 864

¹ sur 1 500 autorisations octroyées jusque-là

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011

Autorisations de séjour B Contingent total 523 2^e trimestre ALCP: 130 Autorisations de courte durée L Contingent total 4 987 2^e trimestre ALCP: 1 246

1^{er} septembre 2010 – 30 novembre 2010 (2^e trimestre ALCP)

	Titulair	es d'une auto	risation B	Titulai	res d'une autori	sation L
	Autorisation	ns octroyées	Solde ¹	Autorisations oc		Solde ²
	Mois	Cumulées ³	Solde	Mois		Solde
Septembre	108	238	22	378	1 579	913

¹ sur 260 autorisations octroyées jusque-là Source SYMIC (tableau P&A)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles au	utorisations*	Autorisations	en cours ¹⁴ **
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10***
Janvier		3 855	213 178	217 473
Février		3 485	213 178	217 473
Mars		4 795	213 178	217 473
Avril		4 960	215 489	222 338
Mai		4 266	215 489	222 338
Juin		4 300	215 489	222 338
Juillet		4 873	214 213	
Août		4 370	214 213	
Septembre		5 668	214 213	

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

² sur 14 500 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2010

² sur 2 492 autorisations octroyées jusque-là

³ à compter du 1^{er} juin 2010

^{*} Données recueillies pour la première fois en janvier 2010

^{**} Valeurs à la fin du trimestre

^{***} Données en partie non encore disponibles

¹⁴ **Autorisations en cours**: autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁵

	Sept 2009	Sept 2010	Différe	nce
Jours de travail			en valeur absolue	en %
Total général	510 485	508 636	- 1 849	- 0.4
Travailleurs	348 512	359 422	10 910	3.1
Indépendants	45 902	42 361	- 3 541	- 7.7
Travailleurs détachés	116 071	106 853	- 9 218	- 7.9
Personnes tenues de s'annoncer		_		
Total général	34 757	35 128	371	1.1
Travailleurs	19 110	19 671	561	2.9
Indépendants	3 146	3 425	279	8.9
Travailleurs détachés	12 501	12 032	- 469	- 3.8
Annonces par secteurs économiques		_		
Total général	34 757	35 128	371	1.1
Agriculture	3 169	1 967	- 1 202	- 37.9
Industrie et métiers	13 314	13 982	668	5.0
Services	18 274	19 179	905	5.0

Source: ODM, Service Statistique sur les étrangers

4.6 Autorisations selon la LEtr¹⁶ / l'OASA¹⁷

4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autor	isation L OASA	Titulaires autor	isation B OASA
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	667	258	250
28 fév. 10	1 392	1 333	483	500
31 mars 10	1 840	2 000	750	750
30 avr. 10	2 177	2 667	1 002	1 000
31 mai 10	2 458	3 333	1 206	1 250
30 juin 10	2 947	4 000	1 531	1 500
31 juil. 10	3 543	4 667	1 833	1 750
31 août 10	4 062	5 333	2 077	2 000
30 sep. 10	4 553	6 000	2 364	2 250
31 oct. 10		6 667		2 500
30 nov. 10		7 333		2 750
31 déc. 10		8 000		3 000

Source: SYMIC (tableau A&E)

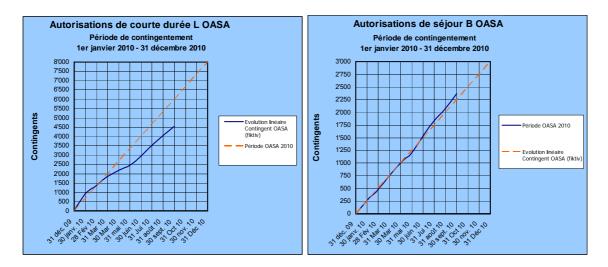
15

¹⁵ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁶ Loi fédérale sur les étrangers

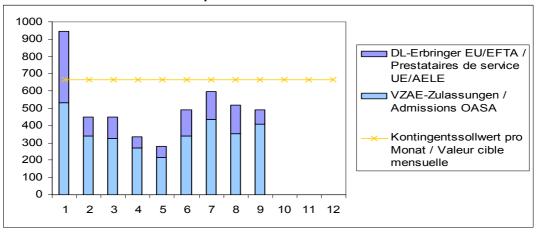
¹⁷ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques

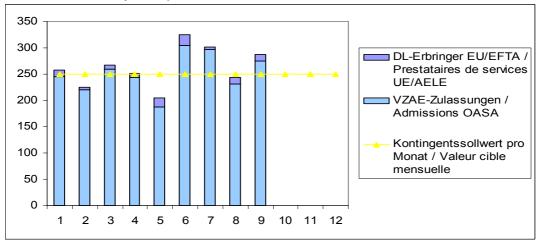


4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

Autorisations de courte durée L par mois¹⁸



Autorisations de séjour B par mois



Source: SYMIC (graphiques A&E/P&A)

¹⁸ On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

7 toquionion de la na			
	Septembre 2009	Septembre 2010	Différence par rapport
			au même mois de
			l'année précédente
			(en %)
Naturalisations	4 818	4 739	- 1.6
ordinaires	3 627	3 241	- 10.6
facilitées et	1 191	1 498	+ 25.7
réintégrations			
Principaux Etats			
de provenance			
Serbie	936	820	- 12.3
Allemagne	503	490	- 2.6
Italie	481	464	- 3.5
Turquie	265	267	+ 0.8
Kosovo	60	254	+ 323.3

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers